

Rapport de jury

Le jury tient tout d'abord à remercier le courage et la conscience professionnelle de la grande majorité des candidats venus se présenter à cette session. Il félicite chaleureusement les lauréats et salue tout particulièrement les efforts de ceux qui sont venus se présenter une nouvelle fois à l'examen, souvent avec succès.

Remarques préliminaires

Faut-il le rappeler, la certification complémentaire FLS (« français, langue seconde / français, langue de scolarisation ») valide une compétence professionnelle spécifique qui ne relève pas du champ plus large des concours. En cela, elle n'équivaut pas à l'option « FLS » du Capes de lettres, qui ne constitue qu'une première sensibilisation théorique à ce domaine d'enseignement.

Elle a pour objectif de constituer un vivier national de professeurs chevronnés, capables d'assurer un enseignement particulier au sein de structures d'accueil pour enfants non francophones (UPE2A), en école élémentaire, au collège ou au lycée. Elle permet également de repérer les professeurs susceptibles d'endosser des missions liées à la formation continue et de piloter des groupes de recherche et d'action sur l'ensemble du territoire français (territoires métropolitains et ultramarins).

Pour cela, l'attribution de la certification vient valider quatre domaines de compétences :

- **la solidité de la réflexion** dans le domaine de l'enseignement du FLE ou du FLS, mettant en valeur de réelles connaissances théoriques et pratiques (pédagogie, didactique, démarche interculturelle)
- **l'expérience et la pratique professionnelle du candidat** dans la conception d'outils et de projets pédagogiques répondant aux besoins spécifiques des élèves allophones.
- **la connaissance précise des dispositifs et des textes officiels** qui constituent le cadre institutionnel de référence pour l'enseignement du FLS, à tous les niveaux (premier et second degré).
- **la capacité du candidat à porter un regard expert et distancié sur la langue française**, langue de communication et de culture, et sur sa place et son évolution parmi les autres langues.

Ces compétences sont évaluées lors d'une épreuve orale de trente minutes, conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004). L'épreuve est constituée d'un exposé de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes. L'entretien prend notamment appui sur un rapport rédigé par le candidat et remis au préalable lors de son inscription.

Bilan 2013-2014

Lors de la session 2013-2014, le jury a particulièrement valorisé :

- le degré d'engagement dans la réflexion pédagogique et didactique, attesté non seulement par des références théoriques éclairantes mais aussi par des savoir-faire et des connaissances d'outils concrets adaptés à la situation des élèves allophones et nouveaux arrivants.
- une véritable connaissance des problématiques liées à l'apprentissage d'une langue étrangère ou seconde, et à l'appropriation d'une culture scolaire.
- une bonne connaissance des spécificités de la langue française, envisagée dans tous ses aspects (sonores et rythmiques, lexicaux, syntaxiques, etc.)

Parmi les éléments qui ont pu pénaliser de nombreuses prestations, le jury retiendra la difficulté des candidats à conceptualiser, à prendre du recul, à clairement identifier ce que les acquis de leur expérience leur ont apporté dans leur connaissance de la didactique du FLS.

Trop souvent, l'exposé des candidats s'est résumé à un simple récit de vie ou à une reformulation descriptive de ce que le jury avait déjà découvert à la lecture du dossier. Bien souvent, il était très difficile de comprendre en quoi les démarches exposées par le candidat relevaient spécifiquement

d'une pédagogie ou d'une didactique du français, langue seconde. On ne saurait les confondre avec celles d'une pédagogie tout simplement active.

Le jury a pu regretter que certains candidats méconnaissent le fonctionnement des dispositifs d'accueil prévus par les textes (UPE2A), à tous les niveaux de l'enseignement. Les candidats doivent savoir se projeter dans la situation d'un professeur d'unité d'accueil, en comprendre les mécanismes, les conditions d'organisation, les devoirs de collaboration avec les partenaires institutionnels et les autres membres de l'équipe pédagogique.

Le jury a pu également pénaliser les prestations qui auront trahi une compétence linguistique trop légère. Rappelons que l'expertise attendue à cet examen doit refléter une bonne connaissance de la langue française et des spécificités de ses discours et de son système. Le candidat ne saurait se contenter de s'intéresser seulement aux conditions et au contexte de son apprentissage.

Le jury rappelle enfin que le fait d'avoir enseigné pendant quelques années en contexte multilingue ne suffit pas à attester d'une véritable compétence professionnelle spécifique. Il est essentiel de conforter cette expérience par une réflexion critique et théorique approfondie et par l'utilisation d'outils, de méthodes ou de savoir-faire dans une perspective résolument actionnelle et interculturelle.

En espérant que ces éléments de bilan vous permettront de mieux préparer la session prochaine,

Bien cordialement,

Les membres du jury

Données quantitatives

Candidats admis : 4

Candidats présents : 14

Candidats inscrits : 16

Taux de réussite : **28 %**

Moyenne générale des notes attribuées : 8,3/20

Ventilation par niveau d'enseignement

	Premier degré	Second degré	Total
Présents	13	1	14
Admis	3	1	4

Ventilation des notes attribuées

Echelle des notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Résultats					2	1	1	3	2	1	1	1			1		1				

Moyenne : 8,3

Composition du jury

Président :

Christian Mendivé, IA-IPR de lettres

Membres :

Claude Ezelin, IEN

Andrée Stephenson, IEN, correspondante académique du CASNAV

Guillaume Barre, formateur, professeur en UPE2A (2nde degré)

Marie Pascale Schoen, conseillère pédagogique (1^{er} degré)

